

Formulaire type pour la déclaration des prélèvements

à retourner à la DDEA 77 (Service environnement et prévention des risques),
sous un délai de 3 mois après parution de l'arrêté de classement
en Zone de Répartition des Eaux de la nappe du Champigny

Nom et prénom de l'exploitant ou à défaut du propriétaire du point de prélèvement	
Adresse de l'exploitant ou du propriétaire	
Emplacement du point de prélèvement : <ul style="list-style-type: none">- coordonnées géographiques (Lambert 2)- code BSS (pour les forages)	
Objet du prélèvement	
Identification de la ressource prélevée	
Périodes de prélèvement	
Volume annuel maximum prélevé et année correspondante	
Volume annuel prélevé sur les 6 dernières années (en m ³ /an): <ul style="list-style-type: none">- 2008- 2007- 2006- 2005- 2004- 2003	
Justification en termes de besoin du volume de prélèvement réalisé	
Pour les installations, ouvrages, travaux, ou activités déclarés, et désormais soumis à autorisation par le classement de la nappe du Champigny en zone de répartition des eaux, le volume de prélèvement jusqu'alors autorisé	